

Mars 2010 – Questions à MH Delouis

1. **Nouveau mode de fonctionnement** : on n'aborderait avec la direction qu'un seul sujet, sur un mode constructif, et les questions-réponses qui n'appellent pas discussion seraient simplement transmises par écrit
R : oui, plus intéressant, frustrant de traiter des sujets importants et sensibles comme la mixité trop rapidement, mais ce sont justement ces sujets-là qu'il faut aborder avec tous pour que chacun puisse s'exprimer
Cel : parmi les questions, on en choisit une, ou un thème, qui sera discuté avec tout le CA. Les autres réponses par écrit, si besoin on y revient une autre fois
Thème choisi pour mardi prochain : la tenue vestimentaire dans l'établissement

2. **« profil saint Jean » : de quoi s'agit-il ?**
R : expression utilisée par Madame Delouis à propos du renvoi d'un élève pour raisons disciplinaires, pour dire que sa famille n'était pas dans un profil de familles constaté « de facto » à Saint Jean
Cette expression reste parfois utilisée, à tort, et **pas** par la direction, pour laisser supposer que Saint Jean ne serait adapté qu'aux élèves ayant un certain profil (matheux, bon élève). Toute l'évolution de Saint Jean ces dernières années vise à faire en sorte que chacun ait sa place à Saint Jean (autant de classes S que non S, prépa Science Po, séjour à l'ONU à Genève des L et ES, classe Come Bac, classe UPI, aucun renvoi pour raisons scolaires,...)
Observation : il peut y avoir des indisciplines qui expriment un mal être
R : elles ne sont pas sanctionnées d'un renvoi, on en parle avec les élèves

3. **Pourquoi pas de réunions « parents-profs » ?**
R : plusieurs raisons :
 - Ca rajoute 4 ou 5 réunions par an et par prof
 - C'est moins productif que des entretiens individuels (beaucoup plus longs)
 - Pas de besoin : les entretiens individuels sont très faciles*Observation* : les parents nouveaux ne savent pas qu'il n'y aura pas de réunion, et on hésite à prendre RV s'il n'y a pas de problème
R : dorénavant on préviendra les parents des futurs collégiens. Parents qui n'osent pas : de très nombreux parents prennent RV avec le professeur principal. Ne pas hésiter à le faire, même en l'absence de problème.

4. **Absences de professeurs**
 - a. congé paternité
R : c'est un droit légal, auquel s'il est pris dans le délai légal, à une période qui ne pénalise pas trop les enfants, et de plus pas dans sa totalité, la direction ne peut pas s'opposer
 - b. autres absences
R : problème très compliqué à gérer pour tous les chefs d'établissement, car :
 - remplacement impossible si absence <15j

- remplaçants peu disponibles entre janvier et mars, période des concours
- remplacements internes mis en œuvre dès que possible mais très lourds pour ceux qui le font
- les absences ponctuelles (accompagnement de sorties / voyages) sont un mal nécessaire si on veut que les enfants partent faire des choses intéressantes, et l'établissement fait son possible pour les minimiser (accompagnement par surveillants, documentaliste, jeunes retraités – pas plus d'1 voyage par an et par professeur)

5. Nouvelle règle pour les retards

R : devant la multiplication des retards, la direction a demandé aux enseignants de ne plus accepter les élèves en retard en cours. Les retards ont très significativement baissé depuis. Cela n'empêche pas un enseignant d'accepter quand même un enfant s'il le veut. Dans tous les cas, la punition n'est pas dramatique : il ne s'agit que d'une heure de cours à rattraper

Observation : ne pourrait-on pas distinguer selon les causes de retard ?

R : seul le professeur peut décider d'accepter ou non un enfant. Si on institutionnalise l'explication, c'est déjà déranger le cours